



Nos élèves ont besoin de vous !

ÉDUCATRICE, ÉDUCATEUR EN SERVICE DE GARDE

Nous sommes toujours à la recherche de candidats qui sont disponibles pour faire des remplacements quotidiens et/ou pour des remplacements à court et long terme.

Les postes réguliers variant de 7 heures à 25 heures par semaine sont octroyés avant la rentrée scolaire du mois d'août, aux personnes inscrites sur nos listes de priorité d'emploi ou aux personnes qui ont déjà commencé à travailler à la CSA en cours d'année. C'est donc en débutant avec des remplacements que vous devez commencer à travailler à la CSA.

Vous désirez concilier travail-études ou travail-famille et vous avez des disponibilités à la période du dîner (11 h 30 à 13 h 30) et en fin de journée (15 h 30 à 18 h).

Pour soumettre votre candidature, vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier sur le site www.csdca.ca sous la rubrique « Postuler à la CSDA » - Personnel de soutien – en remplissant la « demande d'emploi en ligne » en indiquant le titre du poste (Soutien paratechnique - 4284) et y joindre les documents demandés.

EXIGENCES

Diplôme de 5^e secondaire + l'AEP en service de garde avec une année d'expérience ou l'AEC ou le DEC en service de garde.
Le certificat de secourisme général valide.

Si vous répondez à ces critères, vous serez reçu pour une courte entrevue pour nous faire part de vos intérêts à travailler auprès de nos élèves.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT

19,41 \$ à 23,76 \$ l'heure

**AGIR
ENSEMBLE**
pour la
RÉUSSITE



Située à 20 minutes au nord-est de Montréal, la Commission scolaire des Affluents est le principal employeur de la région de Lanaudière. Elle accueille plus de 38 000 élèves dans 68 écoles primaires, secondaires, centres de formation générale aux adultes et centres de formation professionnelle.

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.